



PRÉFET DU LOT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Cahors, le 02 avril 2021

Le préfet du Lot interdit provisoirement tout rassemblement festif à caractère musical sur l'ensemble du département du Lot et la consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces publics .

En raison de l'évolution de la crise sanitaire et du niveau important de circulation du virus, Michel Prosic, préfet du Lot, a pris deux arrêtés interdisant provisoirement **tout rassemblement festif à caractère musical, quel que soit le nombre de participants sur l'ensemble du département ainsi que la circulation des véhicules transportant du matériel susceptible d'être utilisé pour ces rassemblements festifs du vendredi 2 avril 2021 jusqu'au lundi 26 avril 2021.**

En effet, ces rassemblements peuvent entraîner des comportements contraires au respect des gestes barrières favorisant ainsi la propagation du virus à l'heure où la situation sanitaire reste fragile.

De plus pour renforcer la sécurité durant le week-end de Pâques, le préfet du lot a également pris un arrêté interdisant **la consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces publics**. Il rappelle en outre que la vente d'alcool à consommer sur place demeure interdite.

Ces mesures visent à limiter la circulation du virus dans le département suite à l'augmentation des cas qui s'observe après l'organisation de ces événements. Le préfet du Lot en appelle à la responsabilité de chacun dans la lutte contre la Covid-19 et dans le respect des gestes barrières.

Pôle de la communication interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
marine.tudal@lot.gouv.fr
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex